



Appartenance - Respect - Collaboration

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École De Bourgogne
Mercredi 16 octobre 2024 – 18h30
Salon du personnel (entrée porte 3 – SDG)

ÉCOLE DE BOURGOGNE

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement (ci-après le CÉ) de l'école de Bourgogne tenue le mercredi 16 octobre 2024 à 18h30 au salon du personnel.

SONT PRÉSENTS :

Marie-Claude Allard	Membre – parent, présidente
Mathieu Auclair	Membre - enseignant
Éric Beaudoin	Membre - parent
Annie Bélanger	Membre - enseignante
Stéphanie Brunelle	Membre - enseignante
Élaine Charest	Membre - parent
Anne-Marie Hébert	Membre - parent
Anaïs Leclaire-Leduc	Membre – parent, vice-présidente
Alain Sénécal	Membre - éducateur, classe principale
Stéphanie Thibeault	Membre - technicienne en milieu scolaire
Martin Tremblay	Membre - enseignant

PARTICIPE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Nathalie Neveu	Directrice
----------------	------------

ÉTAIT ABSENTE À CETTE SÉANCE :

Amélie Favreau	Membre - parent
----------------	-----------------

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Comme l'ancienne présidente n'est plus au CÉ, c'est Nathalie Neveu qui constate le quorum et qui ouvre la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Nathalie Neveu fait la lecture de l'ordre du jour.

CÉ-24/25-01 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Claude Allard, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. Adoption et suivi du procès-verbal du 18 juin 2024

Nathalie Neveu passe en revue le procès-verbal du 18 juin 2024 et le contenu correspond à ce qui a été dit lors de l'assemblée. Aucun suivi à faire.

CÉ-24/25-02 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

D'ADOPTER le procès-verbal du 18 juin 2024.

4. Parole au public

Aucun public

5. Composition et fonctionnement du Conseil d'établissement

5.1. Nomination d'un président ou d'une présidente

Mathieu Auclair propose Marie-Claude Allard comme présidente afin d'être dans la continuité puisqu'elle était vice-présidente dans le dernier CÉ. Elle est élue par acclamation.

5.2. Nomination d'un vice-président ou d'une vice-présidente

Anne-Marie Hébert annonce d'entrée de jeu qu'elle ne se portera pas candidate et demande à Anaïs Leclaire-Leduc si elle souhaite se présenter pour le poste de vice-présidente. Comme Anaïs Leclaire-Leduc est la seule à se présenter au poste de vice-présidente, elle est élue par acclamation.

5.3. Nomination d'un ou d'une secrétaire

Il est établi que la directrice Nathalie Neveu, la présidente Marie-Claude Allard, la vice-présidente Anaïs Leclaire-Leduc et Éric Beaudoin, représentant le comité de parents du CSSP, ne pourront être secrétaires, car toutes ces personnes ont déjà suffisamment à faire dans leur rôle respectif. Il est convenu que nous serons plusieurs à nous partager la tâche.

- Mathieu Auclair : 16 octobre et 11 décembre ;
- Stéphanie Thibeault : 12 février et 24 avril ;
- Anne-Marie Hébert : 28 mai ;
- Éline Charest : 11 juin.

5.4. Désignation du représentant de la communauté (s'il y a lieu)

Aucune personne souhaitant occuper le poste ne s'est présentée devant le CÉ.

5.5. Désignation d'un substitut au comité de parents CSSP

Une discussion a lieu, mais aucune personne ne se porte volontaire. C'est donc un poste à combler.

5.6. Déclaration d'intérêt des membres et formulaires à compléter

5.6.1. Dénonciation d'intérêt

Chaque membre présent du CÉ remplit le document de dénonciation d'intérêt. Les personnes absentes devront aussi signer ce document. Éric Beaudoin rappelle que les membres qui ne peuvent prendre part à un vote pour cause d'éventuel conflit d'intérêt ont tout à fait le droit de participer aux discussions afin de faire profiter le CÉ de leur expertise.

5.6.2. Liste des membres

- Marie-Claude Allard - parent et présidente ;
- Éric Beaudoin - parent et représentant au comité de parents CSSP ;
- Éline Charest - parent et présidente de l'OPP ;
- Amélie Favreau – parent ;
- Anne-Marie Hébert – parent ;
- Anaïs Leclaire-Leduc – parent et vice-présidente ;
- Mathieu Auclair – enseignant ;
- Annie Bélanger – enseignante ;
- Stéphanie Brunelle – enseignante ;
- Alain Sénécal – Personnel de soutien ;
- Stéphanie Thibeault – Service de garde ;
- Martin Tremblay – enseignant ;
- Jean-Michel Binette – parent et substitut au CÉ ;
- Kenza Ikmou – parent et substitut au CÉ ;
- Jonathan Pitre - parent et substitut au CÉ ;
- Rafik Salah - parent et substitut au CÉ.

5.6.3. Confidentialité

Nathalie Neveu rappelle nos obligations liées à la confidentialité à respecter lors de nos rencontres.

Points de consultation et décision

6. Calendrier des rencontres

6.1. Proposition de calendrier

Nathalie Neveu explique ce qui a motivé les propositions de dates pour les assemblées.

La proposition :

Mercredi 11 décembre 2024

Mercredi 12 février 2025

Jeudi 24 avril 2025 (besoin d'un parent substitut, minimum)

Mercredi 28 mai 2025 (optionnel)

Mercredi 11 juin 2025

CÉ-24/25-03 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

D'ADOPTER le calendrier des rencontres.

7. Adoption des règles de régie interne 2024-2025 du CÉ :

La mise à jour du document est faite et les règles proposées sont identiques à celles de l'an passé (voir annexe).

CÉ-24/25-04 EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Élaine Charest, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

D'ADOPTER les règles de régie interne 2024-2025.

8. Activités éducatives complémentaires

Nathalie Neveu présente le tableau des activités éducatives par niveau et la répartition des coûts (annexe). L'école utilise la totalité des mesures MEQ pour payer et doit charger le restant des coûts aux parents. Un sondage d'intention serait envoyé aux parents. Elle explique ensuite que la répartition des frais sera établie selon le taux de participation minimal, à savoir 80%, et le taux de participation maximal qui est bien évidemment de 100%.

8.1. Sorties scolaires en milieu culturel et école inspirante

Nathalie Neveu commence par présenter les demandes d'activités par niveau et affiche ensuite un tableau établissant le montant maximal qui serait chargé aux parents de chaque niveau (75\$ par élève du préscolaire à la 4^e année et 115\$ par élève de 5^e et 6^e année). Elle porte à l'attention des membres du conseil que le montant qui serait demandé aux parents du troisième cycle serait plus élevé en raison des activités propres au cycle, notamment la sortie Fort Débrouillard en 6^e année et la sortie à Québec en 5^e année.

CÉ-24/25-05 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Claude Allard, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

D'ADOPTER le montant maximal des frais exigés aux parents selon le pourcentage d'acceptation des activités par les parents.

8.2. Sorties sur temps de classe à proximité de l'école

Le CÉ préautorise les sorties à proximité de l'école, c'est-à-dire dans un rayon pouvant être parcouru à pied. Cependant, les enseignantes/enseignants doivent préalablement prévenir les parents.

CÉ-24/25-06 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Claude Allard, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

D'AUTORISER les sorties à proximité de l'école après en avoir informé les parents.

9. Dérogation à la politique alimentaire pour les journées spéciales

Le CSSP a adopté le *Cadre de référence relatif à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif*, qui découle de la Politique-cadre du MEQ. Ces deux écrits ont pour objectif de favoriser la tenue d'activités éducatives traitant de saines habitudes alimentaires et ils permettent aux élèves d'être physiquement actifs. Toutefois, il est prévu que le CÉ peut, exceptionnellement sur proposition de la directrice, approuver des événements spéciaux qui peuvent faire exception.

CÉ-24/25-07 EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Anaïs Leclaire-Leduc, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

DE PERMETTRE LA DÉROGATION à la politique alimentaire pour les journées spéciales.

10. Campagne de financement

Les membres du CÉ prendront le temps de réfléchir aux campagnes de financement possibles et se pencheront sur la question après que le comité *ad hoc* se sera réuni.

10.1. Colle à moi

Éric Beaudoin nous rappelle que le programme sera reconduit puisqu'il s'agit d'un engagement de deux ans. Deux chèques de ristourne sont déjà remis pour un montant de 338,18\$.

11. Fonds à destination spéciale

Il est d'ores et déjà établi que les fonds à destination spéciale seront consacrés à l'aménagement de la cour d'école. Cette décision a été prise par le CÉ de l'an dernier. Il faudrait former un comité *ad hoc* qui proposera une priorisation des projets à réaliser en lien avec les réponses des élèves en 2023-2024 et avec les balises des ressources matérielles. Rencontre à venir.

12. Régie interne SDG 2024-2025

Stéphanie Thibeault explique la hausse des tarifs pour le service de garde et qui passe de 15,75\$ à 16,50\$.

CÉ-24/25-08 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Stéphanie Thibeault, il est résolu à l'unanimité des voix exprimées,

D'AUTORISER la hausse des tarifs pour le service de garde.

Points de discussion et d'information

13. Budget de fonctionnement du CÉ

Nathalie Neveu nous informe que le budget pour le fonctionnement du CÉ est très limité, mais que les sommes peuvent être utilisées pour amortir les frais de gardiennage pour ceux ou celles qui en feraient la demande ou pour un buffet à la fin de l'année, comme prévu aux règles de régie interne du CÉ.

14. Formation obligatoire des membres

14.1. Capsules et fiches

Nathalie Neveu rappelle aux membres qu'ils sont tenus de suivre la formation le plus tôt possible, avant le printemps 2025.

15. Parole aux enseignants

Les enseignants font un petit compte-rendu des activités du début d'année et annoncent que la prochaine grande activité sera celle de la lecture dans le noir à l'Halloween.

16. Parole à la représentante du service de garde

Stéphanie Thibeault informe le CÉ qu'elle est à établir les horaires pour affecter les éducatrices nécessaires aux postes d'aides à la classe.

17. Parole au représentant du comité de parents

Éric Beaudoin nous fait un compte-rendu de la première rencontre où il a été essentiellement question de l'élection des membres du comité de parents.

18. Parole au représentant de l'OPP

Élaine Charest nous informe qu'il n'y a pas de nouveaux projets pour l'instant, mais que l'OPP est disponible pour n'importe quel projet qui sera proposé. Mathieu Auclair tenait à souligner la contribution de l'OPP à la réussite de la fête de la rentrée puisqu'ils se sont occupés de tout ce qui concerne l'épluchette de maïs.

19. Levée de la séance – Prochaine rencontre en décembre

À 21h22, la présidente Marie-Claude Allard lève l'assemblée.

Marie-Claude Allard

Présidente du conseil d'établissement

Nathalie Neveu

Directrice